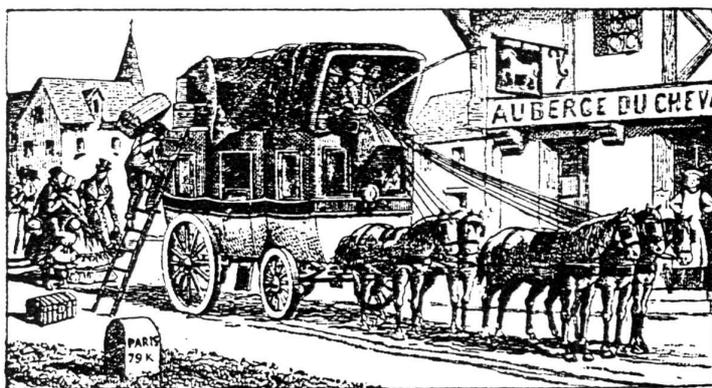


*La petite diligence, sur les beaux chemins de France  
S'en allait, en cahotant, par la pluie et le beau temps !*

Les documents concernant ce fait divers daté du 11 février 1864 et arrivé au lieu du Résinet à Marcilly-le-Pavé provient des archives familiales d'Annet Coiffet de Chalain-le-Comtal. Annet Coiffet est né à Boën-sur-Lignon où ses arrière-grands-parents avaient un relais de poste. Deux brevets du roi témoignent de ce passé : l'un de 1816 pour Blaise Gayte concerne la route Lyon-Clermont, l'autre établi le 8 mai 1827 pour Jean-Marie Gayte, l'aîné, se rapporte à la route Bordeaux-Lyon.

Ce maître de Poste possédait plusieurs véhicules pour les voyageurs car il desservait aussi les communes voisines.

Le 11 février 1864, c'est jour de foire à Montbrison. Un employé de Jean-Marie Gayte va transporter avec la diligence et les chevaux qu'il a l'habitude de conduire plusieurs personnes qui se rendent "en ville" comme on disait alors ou encore "vé la ville". Il y a là Benoît Vidal de Sail-sous-Couzan, âgé de 17 ans, Jean-Marie Cornet, boucher à Noirétable, 38 ans, Pierre Thollot, marchand de grains à Boën-sur-Lignon, 68 ans, Jean Parret, marchand épicier à Boën, 44 ans.



Le conducteur de la diligence est Jean Plasse dit Christôt. Benoît Vidal est assis à côté de lui, sur le siège de devant. Les autres passagers sont à l'intérieur. Ils reviennent de Montbrison où ils ont dû faire un peu la "foire", c'est-à-dire boire quelques verres avec des amis... Christôt est un peu gai, il parle davantage que d'habitude... et pousse souvent les exclamations rituelles des postillons :

*L'arrivée de la diligence (Larousse, 1906)*

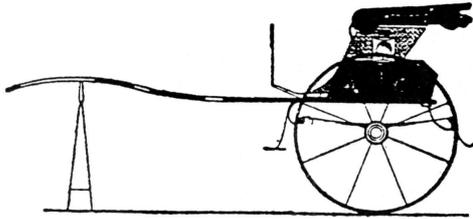
*Ohé !... Gare !.. Garde à vous !...* (avant de dépasser un autre véhicule). Il cause gaiement, et même plaisante !

Christôt s'arrête un moment à Champdieu où, paraît-il, il a bu un coup en attendant un client. Puis il est reparti d'un bon trot de ses chevaux en leur criant *ohé !* pour leur donner un peu plus de vivacité... L'équipage est au bas de la montée de Boncieux qui est bientôt gravie d'un trot vif...

A ce moment le postillon aperçoit devant lui, montant la côte très rapidement, le tilbury d'Antoine Lugnier, propriétaire à Say, commune de Marcilly-le-Pavé. Il est avec sa femme Jeanne Marie Chambon et le maréchal-ferrant du lieu du Pavé : Antoine Blanc.

C'est un homme très fier, Antoine Lugnier ! Il n'a pas peur d'exciter ses chevaux, et du fouet et des guides et de la voix pour garder la première place... Il n'aime pas qu'on le dépasse et ses chevaux prennent une allure proche du galop. Il devait avoir bonne allure le tilbury de Lugnier

dans ces chemins caillouteux qui vont à Sury... Et la petite madame Jeanne Marie Lugnier, enceinte de sept mois, a dû trouver très agréable d'être ainsi brinquebalée...



Tilbury (Larousse, 1906)

A peu près vingt mètres séparent les deux véhicules... Christôt se prend au jeu de Lugnier. Il s'écrie : *ohé!... garrd'à vous !...* en caressant du bout de son fouet la croupe de ses chevaux... Ceux-ci s'élancent pour doubler Lugnier, qui tirant un peu la guide gauche, fait obliquer ses chevaux afin de barrer le passage à la diligence... qui débouche.

Les chevaux, les naseaux en feu, doublent avec impétuosité l'audacieux Lugnier. Hélas, hélas ! Le tilbury est trop à gauche et la diligence trop large. Celle-ci entraîne les chevaux, le tilbury et les trois passagers. Tout ce beau monde, chevaux itou, se retrouve les quatre fers en l'air, encastré dans l'attelage de la diligence !... vingt mètres plus loin.

Lugnier a des meurtrissures sur tout le corps, sa femme une clavicule écrasée et Blanc une jambe cassée... sans compter les dégâts matériels. Christôt et les passagers de la diligence essaient de leur mieux de calmer les attelages et de porter secours aux blessés...

Mais l'affaire ne se terminera qu'au tribunal de Montbrison. Lugnier et Blanc ont porté plainte. Après enquête, contre-enquête, audition des témoins et plaidoirie des avocats le jugement est rendu le 14 décembre 1864.

En voici le texte :

**Extrait des minutes du tribunal civil de l'arrondissement de Montbrison,  
département de la Loire**

**N**apoléon par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut.

*La seconde chambre du tribunal civil de première instance... a rendu le jugement suivant :*

*Entre Antoine Blanc, maréchal-ferrant... et Antoine Lugnier propriétaire demeurant à Say et Jeanne Marie Chambon sa femme demandeurs comparant par Me Mollin leur avoué*

*et*

*Jean Marie Gayte aîné propriétaire, Maître de Poste demeurant à Boën défendeur comparant par Me Dussud son avoué*

*la cause inscrite au rôle sous le n°4 288...*

*Gayte est condamné à verser à Blanc Antoine la somme de 600 francs pour le préjudice causé par l'accident du 14 février 1864 et aux mariés Lugnier et Chambon celle de 150 francs avec l'intérêt à partir de la demande, et le condamne à tous les dépens, étant civilement responsable des actes de son employé.*

*Siégeant Messieurs Jean-Baptiste Roux, président, Alexis Goybet, juge, Auguste Bouvier, avocat. En présent de Monsieur d'André, substitut de Monsieur le procureur impérial.*

*La minute a été enregistrée à Montbrison le 2 janvier 1865, folio 172, cote 5, signé de Bassignac.*

Tout n'était pas rose dans ce temps-là... et les vins des coteaux de Champdieu et de Marcilly tournait la tête comme aujourd'hui aux consommateurs trop gourmands ! Et, comme de

nos jours, le désir impérieux de gagner à tout prix tenait les gens belliqueux. C'était sans songer aux lourdes conséquences financières qui, dans le cas qui nous intéresse, ont dû être assumées par le patron !

Voilà ce court résumé d'un fait divers du passé, un peu comique dans son déroulement mais qui aurait pu être tragique. Il ne déplaira pas à notre ami "zé", Boënnais d'origine et Chalainois de coeur.

**Marie Grange**



Un accident de diligence

(dessin d'après nature de Rousselle, *Le Tour de France*, Paris)

(extrait de *Village de Forez* n° 75-76 d'octobre 1998)